

Questions orales

afin que les Canadiens n'aient pas l'air de donner leur bénédiction à ce régime qui, même s'il n'en est qu'à ses débuts, risque fort d'exporter des idéaux de violence contraires aux intérêts et aux principes des Canadiens?

• (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsqu'un gouvernement est renversé par la force, nous le faisons automatiquement. L'usage veut que nous révisions nos relations diplomatiques, pour reprendre les termes du chef de l'opposition. Je constate avec plaisir que, dans la première partie de sa question, le chef de l'opposition a reconnu que nous ne devons pas accorder notre aide uniquement aux pays dont le gouvernement partage nos opinions. J'espère que ses collègues et son parti accepteront cette nouvelle philosophie.

LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CANADIENS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre et lui demander de dire à la Chambre et aux Canadiens qui suivent avec intérêt le cours des événements à la Grenade, jusqu'à quel point les familles canadiennes qui habitent l'île et les Canadiens qui s'y trouvent en vacances sont en sécurité et peuvent se déplacer et communiquer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, un couvre-feu de 24 heures sur 24 a été décrété pour quatre jours dans l'île. Comme mon collègue le ministre d'État (Commerce international) l'a dit hier, il y a là-bas entre 80 et 85 Canadiens, inscrits, dont certains n'y séjournent que l'hiver. Nous n'avons donc aucun moyen de savoir quelles personnes, parmi celles inscrites là-bas, s'y trouvent en ce moment. Je crois savoir que ces personnes peuvent communiquer entre elles et, selon les Affaires extérieures, le moral est bon. On leur conseille de rester où elles sont, de ne pas bouger et de ne pas essayer de sortir de l'île, parce que ces tentatives pourraient être dangereuses.

Comme information supplémentaire, il y a 12 coopérants de l'ACDI, 5 personnes du SUCO, un reporter de Radio-Canada et un agent du ministère des Affaires extérieures qui appartient au haut-commissariat à la Barbade et qui a transmis le message du gouvernement canadien dans lequel le premier ministre exprime le souhait qu'on ne recoure pas à la violence.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne Canadair, dont la survie nous importe tous. Le premier ministre a déclaré hier: «Nous ne voulons pas confier cela à un comité parlementaire, comme le demande le chef de l'opposition. Nous voulons que cela relève de cette société d'État, cette société de gestion appelée la CDIC».

Comment la Chambre et les Canadiens peuvent-ils avoir foi dans la solution du premier ministre, la gestion par la CDIC, étant donné les deux décisions suivantes de cette société? Tout d'abord, elle a renommé le même conseil d'administration, l'été dernier, dans le secret le plus total, en dépit d'un rapport interne préparé pour le Conseil du Trésor et qui mettait en doute la compétence de ce conseil d'administration. Deuxièmement, elle a décidé, cette semaine, de récompenser M. James Taylor, président de la filiale aux États-Unis, pour sa participation à la location d'avion à Canadair, en le nommant président du conseil d'administration de la filiale?

Comment le premier ministre peut-il avoir foi dans cette solution? Se raviserait-il et reconnaîtrait-il qu'il faut, pour le bien de Canadair, confier à un comité du Parlement le soin de faire une enquête complète?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député répète les questions auxquelles j'ai répondu hier. Je répondrai de la même façon. La CDIC, qui gère Canadair, est une société de la Couronne. Elle est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire d'un ministre, qui comparaitra devant un comité parlementaire. J'estime que la meilleure solution, plus propre à favoriser le genre de collaboration dont le chef du député a parlé hier, serait d'entendre le sénateur Austin, de prendre connaissance de ses objectifs et des raisons motivant les mesures que le député déplore.

LES PROPOS DU MINISTRE AU SÉNAT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire découle directement de la réponse du premier ministre. Celui-ci sait-il que l'autre jour, au Sénat, lorsqu'on a posé au sénateur Austin une question au sujet de la CDIC, il a répondu, à propos du communiqué de cette semaine:

... j'ai autorisé la société Canadair à publier aujourd'hui un communiqué...

Le sénateur Austin a ajouté:

Je ne songe pas à en faire une (déclaration) moi-même, au sens parlementaire.

Le premier ministre peut-il nous dire maintenant comment nous pouvons continuer à avoir foi en une structure qui semble prendre des décisions contraires à l'intérêt de Canadair et à l'intérêt du public, alors que le ministre refuse toute responsabilité pour les actions de la société? Admettra-t-il enfin que l'avenir de Canadair ne sera assuré qu'après de complètes explications devant un comité parlementaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député interprète mal non seulement les pensées, mais les paroles du sénateur Austin. Celui-ci a fait savoir qu'il comparaitrait devant un comité, qu'il répondrait aux questions et qu'il présenterait la politique à moyen et à long terme du gouvernement. Ce sera fait prochainement. Je le répète, si le député propose une sorte d'approche coopérative à un problème difficile, je ne demande pas mieux. Par contre, s'il essaie, une fois de plus, de lancer des traits à Canadair...